

**Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-145

Séance du 7 mars 2025

Date de convocation :
21 février 2025

Membres en exercice : 10
Présents : 10
Représentés : 0
Votants : 10
Exprimés : 10
Votes Pour : 10
Vote Contre : 0

Le 7 mars 2025 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Maison, Leclerc, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement du bail du restaurant « Le Saint Augustin »

Le bail commercial précaire entre la commune de Saint-Augustin et Monsieur David BARBIER arrive à échéance le 31 mars 2025.

Le Conseil Municipal et en accord avec Monsieur David BARBIER, décide de renouveler ce bail commercial pour une durée de 1 an à partir du 1^{er} avril 2025, acte passé chez Madame Marie CHEMIN, juriste à Limoges.

Le loyer mensuel prévu dans le bail, assujetti à la TVA, sera payé auprès du comptable du Trésor de la commune dès réception du titre adressé par la perception.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la signature du bail commercial dans les conditions spécifiées ci-dessus ;
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer les documents correspondants.

Le Maire
Marcel AUBOIROUX

